



DECLARATION D'ACCORD POUR PRISES DE VUE ET DIFFUSION D'IMAGES

Soucieux d'être conforme à la réglementation en vigueur dans le domaine de l'utilisation des photographies de personnes, je vous remercie de bien vouloir signer l'autorisation ci-dessous concernant la diffusion d'images susceptibles d'être utilisées par le Lycée Sonnenberg de Carspach.

M. Bruno ABRAHAM
Chef d'Etablissement du lycée Sonnenberg

Je, soussigné(e)

parents de l'élève

demeurant à

cède au lycée Sonnenberg le droit d'utiliser à titre gracieux l'image, telle que fixée dans le cadre :

des photographies ou des vidéos prises au cours d'une séance de prise de vue que j'ai autorisée

des photographies ou des vidéos mises à disposition du lycée Sonnenberg

Cette autorisation est donnée pour la reproduction, à titre d'information et d'illustration, dans :

Le journal ou article pour décrire l'évènementiel du lycée

Les documents de présentation du lycée

Le site internet du Lycée Sonnenberg

Autres supports : Page Facebook du lycée Sonnenberg
Vidéos de promotion du lycée

Les photographies en question ne pourront en aucun cas être dénaturées ou détournées de leur contexte par un montage ou par tout autre procédé. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée du modèle.

Fait à

Le

Signature des parents et de l'élève :

La présente autorisation reste valable en cas de changement d'état civil du soussigné, sauf volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception, laissant dans ce cas un délai d'un mois au lycée Sonnenberg pour retirer du circuit de distribution les images concernées.

B. ABRAHAM
Chef d'établissement